
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 7 JANVIER 2023 EN VISIOCONFERENCE

- Présents : Stéphan AIME, Jean-Marie APPENZELLER, Henri BERGERET, Alain BOULIANNE, Michel COLOMA, Bernard DALMON, Sébastien FEIGNA, Carlos FERNANDEZ, Stéphanie FEUILLERAT, Éric HILDEBERT, Michel MAHEUX, Christine MAZIERE, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD, Lionel REY, Anne SARRUS, Alexandra VERGNES, Didier VIANAI, Julien VILLE.
- Invités : Gérard BOULOUNAUD, Thierry MOUILLAUD, Philippe RENAUT (Commissaire aux Comptes), Pascale SCHNEIDER, Christelle TIFFY (Expert-Comptable).
- Excusés : Valentin BARRAU, Ludivine CRUBELLIER, Guy COUTAREL, Magali FAUVEAU, Edouard FERNANDES, Jean-Paul HERNANDEZ, Philippe JAMET, Christine KITEGI, Richard LAGRAVE, Sébastien LETRILLARD, Hélène MANDROUX, Chantal PLANQUES, Catherine RAMONE, Caroline SUDRE.
- Absent : Gilles MICHEL.

Début de la réunion : 09 :47

En introduction, Bernard DALMON adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année ; il insiste particulièrement sur les vœux de bonne santé.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 15 octobre 2022.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Informations financières.

1.1. Rappel des procédures.

Jean NESPOULOUS rappelle les procédures comptables en vigueur au sein de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation. Dans le détail, Bernard DALMON centralise l'arrivée des factures originales et les codifie analytiquement avant de les transmettre à Richard LAGRAVE qui effectue régulièrement les règlements. C'est ensuite Frédérique PERRIN qui saisit les écritures en soignant particulièrement les libellés et qui pointe quotidiennement les comptes bancaires. La



codification au préalable évite ainsi une reprise importante d'écritures au moment de la clôture. En effet, ce sont plus de 500 pages de comptabilité générale et analytique qui sont traitées annuellement et qui incluent les comptes de l'ERFAN¹ Occitanie et des structures CAF² et CNAHN³. A chaque recette ou dépense correspond un justificatif comptable doublement signé. Enfin, Jean NESPOULOUS présente la simplification relative au versement des aides aux organisations et l'uniformisation des factures aux fournisseurs.

Le défi finances est un défi spécifique, conduit dans un état d'esprit collectif et collaboratif qui tend à renforcer petit à petit le suivi budgétaire sur l'ensemble des actions et de toutes les activités de la ligue tout en gardant une capacité d'adaptation et d'écoute.

1.2. Rappel des évènements de l'exercice et de leur impact comptable.

En cohérence avec les conséquences de la crise sanitaire sur la pratique sportive (25% de baisse de l'effectif de licences soit un impact financier négatif de 80 000 Euros au terme de la saison 2020-2021), la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation a souhaité que la saison 2021-2022 soit celle du redémarrage en s'appuyant sur 3 leviers :

- La division par 2 avec arrondi à l'entier ou demi-entier inférieur du montant des engagements à chaque compétition régionale, pour chaque discipline.
- L'acquittement pour chaque club support des droits d'engagements à la compétition co-organisée avec la ligue.
- Une aide directe versée à chaque Comité Départemental pour chaque équipe engagée à la Coupe de France des Départements.

Parallèlement à cela, les moyens financiers alloués aux structures du Projet de Performance Fédéral ont été maintenus, le siège social à Toulouse a été intégralement rénové (peinture, restructuration de l'espace, remplace des sols, remise en état des menuiseries et de la connectique, achat de matériel audiovisuel et informatique) pour améliorer les conditions de travail des salariés et les conditions d'accueil des stagiaires en formation. Surtout, la confrontation sportive, si elle n'a pas retrouvé des niveaux de fréquentation pré-pandémie, a pu intégralement se tenir avec l'organisation sur le territoire d'Occitanie (avec l'appui systématique de clubs supports) de :

- 4 Championnats Nationaux (Montpellier, en Natation Course du 9 au 12 décembre 2021 ; Sète, en Natation Artistique du 23 au 29 mai 2022 ; Canet-en-Roussillon, en Eau Libre du 16 au 19 juin 2022 et Bagnols-sur-Cèze, en Natation Estivale, du 26 au 28 août 2022) soit autant d'occasions de ne pas faire peser de dépenses significatives de déplacement aux clubs.

¹ Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

² Centre Accession Formation (Natation Course) Occitanie/Font-Romeu et Occitanie/Toulouse.

³ Centre National d'Accession Haut-Niveau de Natation Artistique Occitanie/Colomiers.



- 10 compétitions régionales en Natation en Course, 10 en Natation Artistique (hors Synchronat), 5 pour les Maîtres, 10 en Natation Estivale ainsi que les tournois habituels en Waterpolo.

1.3. Bilan au 31 août 2022.

Le bilan reflète la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 31 août 2022. Il convient de retenir les éléments suivants de l'intervention de Jean NESPOULOUS :

- Le total du bilan s'élève à 1 198 967€.
- Les investissements représentent 221 950 € en valeur nette.
- Les autres créances s'élèvent à 245 721 € et correspondent au reliquat de subventions à percevoir (sur l'année comptable étudiée).
- Les disponibilités s'élèvent à 599 845 € ce qui permet de couvrir les dépenses de la Ligues Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et des structures qui lui sont associées pour plusieurs mois.
- Au passif, après prise en compte du déficit de l'année, les fonds propres s'élèvent à 763 638 €.
- Les dettes auprès d'établissements de crédits s'élèvent à 0 €.

En complément, Christelle TIFFY revient sur certaines notions :

- Les fonds propres sont constitués des résultats cumulés depuis la création de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation (avec la prise en compte du fond associatif).
- Le report à nouveau consiste à reporter le résultat de l'exercice qui vient de s'écouler sur le suivant.
- La trésorerie correspond à la somme de tous les comptes de liquidité. Elle correspond à l'ensemble des sommes mobilisables à tout moment et doit être prudemment interprétée en tenant compte, notamment, des fonds dédiés.
- Les fonds dédiés sont la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.
- Le fond de roulement est estimé à partir des disponibilités et des créances auxquelles sont retranchées les dettes et avances reçues.

En conclusion, Christelle TIFFY juge saine et solide la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation malgré l'impact sur la trésorerie des événements mentionnés au paragraphe 1.2. Il y a totale autonomie financière, sans remise en cause du fonctionnement.



1.4. Compte de résultats.

Le compte de résultat retrace l'activité de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation entre le 1 septembre 2020 et le 31 août 2022. L'analyse de l'activité, présentée par Jean NESPOULOUS, amène les remarques suivantes :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 223 027 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 378 508 €.
- Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 155 481 € ; le résultat financier est négatif de 137 460 €.

A titre complémentaire, les abandons de frais s'élèvent à 18 119 € et la valorisation du bénévolat et des mises à disposition est estimée à 734 650 €.

Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, a mené des investigations sur le cycle de financement et de trésorerie, le cycle d'achat, le cycle des produits d'exploitation, des comptes de clubs et de l'ERFAN Occitanie. Il a également contrôlé les subventions en termes de notification, de versement et d'utilisation eu égard à leur objet. En conclusion, Philippe RENAUT ne décèle aucune anomalie et certifie purement et simplement les comptes. Il conclut en préconisant la mise en place d'un logiciel de facturation au sein de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation afin d'uniformiser la facturation, de procéder au reversement en fin de mois et *in fine* de continuer à améliorer le contrôle interne.

1.5. Approbation des comptes.

Compte-tenu des informations précédentes, le Comité Directeur approuve, à l'unanimité, le principe d'arrêter les comptes du 1 septembre 2021 au 31 août 2022 en vue de leur présentation lors de l'Assemblée Générale du 14 janvier 2023.

2. Informations institutionnelles.

Les modifications statutaires présentées en annexe 1 du rapport d'activité de l'Assemblée Générale du 14 janvier 2023 sont présentées et unanimement ratifiées en vue leur présentation à ladite Assemblée générale.

Le Comité Directeur entérine à l'unanimité l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023.

Gérard BOULOUNAUD et Eric HILDEBERT seront proposés en qualité de Délégué titulaire et suppléant des Comités Départementaux à l'Assemblée Générale du 14 janvier 2023.



3. Questions diverses.

Henri BERGERET sollicite Bernard DALMON afin d'évoquer la situation du CN Auch.

Il est rappelé que, statutairement, l'Assemblée se tient en présentiel, que le vote par procuration n'est pas admis et que chaque club doit y être représenté par l'un de ses licenciés majeurs. Chaque club doit, en outre, être affilié à la Fédération Française de Natation, à la date de l'Assemblée Générale afin de prendre part aux votes. Sur demande, la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation prend en charge les frais de déplacement des participants.

Fin de la réunion : 11 :45

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général